

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 53 (1956)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Documentation étrangère

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

---

### Expérimentation de la gelée royale d'abeilles en pratique gériatrique (134 cas)

*H. Destrem*

*Revue française de Gérontologie, 1956, 2, 165.*

L'idée d'utiliser en thérapeutique humaine la gelée royale d'abeilles est assez récente. Exploitée tout d'abord de façon charlatanesque, ce qui lui a causé un tort considérable, elle a fait l'objet ensuite d'essais cliniques fouillés et étendus.

L'auteur a utilisé, au cours de son expérimentation chez l'homme, de la gelée royale d'abeilles fraîche et lyophilisée (G. R. 50, Lab. Jouillé) qui a été employée soit par voie intramusculaire, soit par voie perlinguale (linguettes).

Ce médicament a été expérimenté chez des adultes jeunes qui souffraient de troubles dépressifs évidents, ainsi que chez des vieillards pathologiques.

En demandant aux patients de collaborer intelligemment à cette expérimentation, au cours de laquelle on eut recours à une série de tests et d'examens cliniques, les résultats obtenus ont été classifiés en : échecs, bons résultats et très bons résultats. Lorsque les patients n'étaient pas atteints de troubles lésionnels graves (diabète, cardiopathies graves, etc.), la gelée royale a permis d'obtenir :

- a) une augmentation de l'appétit et du poids ;
- b) une reprise évidente des fonctions psychiques (sensation de bien-être, bonne humeur, activité intellectuelle accrue).

Ces résultats ont été durables, puisque 9 mois plus tard, aucun de ces malades n'avait eu recours à une nouvelle cure.

Jean-Claude BOSSET.

### La question des insecticides, vue de la ferme, du laboratoire et du rucher

*I. Points de vue.* — De nos jours, beaucoup de problèmes pratiques sont étudiés du seul point de vue égoïste étroit. Le problème des insecticides employés pour la protection des cultures paraît appartenir à cette catégorie si on considère les solutions adoptées pour chacune des catégories intéressées sans tenir compte des autres. Le champ d'investigation réduit de façon trop simpliste conduit à des erreurs ou à des mécomptes, dont souffrent parfois des voisins ou la collectivité. La Justice réclame le respect d'autrui dans sa personne et dans ses biens, exige finalement que le problème soit posé correctement de manière que la solution trouvée puisse être acceptée par tous.

*II. Etat actuel de la question.* — Aujourd’hui, il existe de nombreux insecticides, tous déclarés inoffensifs pour l’homme et les animaux, supérieurs au moment du lancement, tous reconnus nocifs après un certain temps d’usage. Ayant affaire à des produits de la chimie organique, aux réactions généralement lentes (un empoisonnement est une réaction), on n’a pas toujours la patience d’attendre assez longtemps pour constater ces réactions.

L’empoisonnement le plus rapide des abeilles produit par les esthers phosphoriques, se fait attendre une demi-heure alors que le D.D.T. du gésarol (8 %) ne montre ses effets qu’après plusieurs heures. Les abeilles intoxiquées présentent des troubles ressemblant fort aux symptômes de l’acariose : tremblements, ailes écartées, traînantes, combats d’abeilles. Avant de les manifester, elles ont donc le temps de regagner la ruche (parfois plus de mille mètres), intoxiquer les jeunes abeilles d’intérieur et, par elles, le couvain. Ainsi, l’empoisonnement amenant un affaiblissement des colonies voisin de l’anéantissement, ne doit pas être sous-estimé.

Sont encore victimes tous autres insectes nuisibles ou utiles, les vers, grenouilles, lézards, écrevisses, poissons, oiseaux. Les herbivores, tels les vaches, mangeant le fourrage souillé par ces produits, sont sujets à des troubles. Les carnivores, à leur tour, peuvent être atteints. L’homme, enfin, n’échappe pas à l’effet du poison (R.F.A., janvier 1954, p. 738). Le sol est modifié quant aux cultures suivantes de l’assolement ; on a déjà noté chez elles des moindres résistances aux maladies cryptogamiques et même de simples diminutions de rendement.

Ces considérations devraient faire réfléchir ceux qui poudrent sans savoir si leurs cultures sont parasitées.

Les procédés modernes d’épandage à grand débit par avion contribuent, même sans vent, à l’intoxication de tout le voisinage : herbages, légumes des jardins, toits des maisons récupérant l’eau pour les citernes, air que respirent les gens et les animaux.

La législation s’efforce de réduire les méfaits sans pouvoir les supprimer totalement. Pour s’en convaincre, il suffit de penser au conseil donné aux apiculteurs par les agents de la Protection des végétaux : « Mettez-vous d’accord avec les cultivateurs épandant des insecticides et tout ira pour le mieux. » C’est une autre forme de la formule « Pas d’histoire ».

Récemment, les Commissions mixtes de cultivateurs et d’apiculteurs se sont bien élevées avec véhémence contre les plus dangereux, les esthers phosphoriques, sans pouvoir en obtenir l’interdiction. Finalement, l’ancienne législation est reconduite sans modification importante. Le danger subsiste, le problème n’étant pas résolu.

*III. Posons correctement le problème.* — On dit souvent qu’un problème bien posé est à moitié résolu ; aussi, bien que celui qui nous occupe soit connu de tout le monde, nous pensons qu’il est bon de le remettre en mémoire, ne serait-ce que pour pouvoir jeter les bases d’une étude méthodique.

1. Des cultures de colza très mellifère attirent les abeilles au moment de la floraison. Les abeilles fécondent les fleurs, assurant au cultivateur la récolte de graines oléagineuses, et récoltent un abondant nectar pour le profit de l’apiculteur.

2. Deux insectes s’attaquent aux fleurs de colza : le méligrène, qui s’introduit dans les boutons avant la floraison : le ceutorhynque, qui s’installe au cœur de la fleur en pleine floraison.

3. Les cultivateurs, à l’exemple des Américains, traitent le colza au moyen de poisons chimiques, D.D.T., H.C.H., etc., afin de détruire les insectes ravageurs. Des milliers d’abeilles, attirées sur les fleurs par le nectar, sont alors empoisonnées.

4. Il s'agit de protéger la récolte de colza contre les insectes ravageurs, permettre la fécondation des fleurs avec l'aide des abeilles sans nuire à ces dernières.

On le voit, le problème comporte trois éléments :

a) mener à bien la culture oléagineuse ; b) choisir le poison ou traitement contre les insectes nuisibles ; c) protéger les abeilles. On reconnaît les trois spécialités respectives du cultivateur, du chercheur de laboratoire, de l'apiculteur. Il est bien évident que si chacun se cantonne dans sa seule spécialité, le problème ne pourra recevoir que des solutions partielles. Nous les examinerons donc toutes les trois.

*IV. Action du cultivateur sur la culture.* — But : soustraire la plante cultivée à l'action des parasites ; en permettre la pollinisation sans ennuis.

Aucune réponse satisfaisant à la fois aux deux parties de la question n'a été trouvée ; des solutions partielles. Les chercheurs continuent.

1. L'emploi judicieux des insecticides soustrait la culture à l'action des ravageurs. Le poison agissant sur les abeilles empêche une pollinisation complète la première année ; quant aux suivantes ?...

2. Certains cultivateurs, peu soucieux d'acheter des insecticides, ont remplacé leur culture de colza par une autre inattaquable : la roquette donne 30 à 35 % d'huile ; la navette blanche d'hiver donnant également un excellent rendement de belle huile claire présente en outre l'avantage de ne pas s'égrêner lors de sa récolte à la moissonneuse-lieuse.

Enfin, une dernière catégorie de cultivateurs, plus radicale, dégoûtée des oléagineux, a remplacé leur culture par une autre plus facile et moins aléatoire.

Telles sont les solutions apportées par les cultivateurs au problème. On peut remarquer que, dans aucun des cas, ils n'ont tenu compte de la pollinisation pour motiver leur décision, encore moins de la récolte de nectar.

*V. Action des laboratoires contre les ravageurs, avec si possible ménagement des butineuses pollinisatrices.* — Pour la destruction des insectes nuisibles, on n'a jusqu'à présent lancé dans la pratique que l'épandage d'insecticides chimiques, soit en solution atomisée, soit en poudre. On a essayé, mais sans succès, l'adjonction, à ces derniers, de produits répulsifs pour les abeilles, c'est-à-dire qu'on sacrifiait pollinisation, et récolte de nectar, risquant même la vie des abeilles.

Parmi tous ces poisons chimiques, le moins nocif est le D.D.T., principe actif du gésarol (8 %), dont l'élévation de température diminue l'efficacité. En plein mois de juillet 1953, j'en ai répandu sur des plantes fréquentées par des fourmis. Deux semaines après, les abeilles marquées amenées à son contact étaient trouvées mortes le lendemain. Donc, pratiquement, en toute honnêteté, il ne faut plus espérer la visite des fleurs de colza après leur traitement à moins qu'un orage survenant après effet sur les déprédateurs ne vienne lessiver le poison.

Nous sommes surpris qu'on ait pu s'arrêter à de telles solutions, donnant l'impression de décisions prises à la légère ou d'une confiance aveugle dans l'exemple américain.

En suivant jusqu'au bout l'exemple de ces derniers, on apprendrait que là où ils ont détruit insectes et oiseaux, ils amènent, à coups de dollars, des ruches à pied d'œuvre afin d'assurer la pollinisation des fleurs.

On commence à s'apercevoir chez nous que l'avion, si utile pour l'épandage sur de grandes superficies (centaines d'hectares), devient, sur nos propriétés morcelées, aussi gênant que le tracteur dans un jardin.

(Tiré de la Revue française d'apiculture.)

(A suivre)